Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202306-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 06

SEANCE DU 23 MARS 2023

Convocation du	**13 FEVRIER 2023**
Affichage du	**13 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**2**

Objet : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR LES SALLES COMMUNALES, LES CONCESSIONS FUNERAIRES, LES JARDINS COMMUNAUX, LE BARNUM ET LES FRAIS DE SCOLARITE.

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane,

Absent :
Mme SPIRA Julie

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-29,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mars 2022 relative à la fixation des tarifs municipaux,

CONSIDERANT qu'il convient de réviser les tarifs tous les ans,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité

Article 1 : MATERIEL

DECIDE que le prix de la location du barnum reste à 60 € à compter du 01 AVRIL 2023.

Article 2 : SALLES COMMUNALES

Salle polyvalente

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202306-DE

DECIDE que le prix de la location est fixé à 400 € le week-end et 200 € la journée supplémentaire à compter du 01 janvier 2024.

Salle de la Maison du Village
DECIDE que le prix de la location reste à 180 € le week-end et 90 € la journée supplémentaire à compter du 01 janvier 2024.

Article 3 : LOCATION DE VAISSELLE ET DU LAVE VAISSELLE

Salle polyvalente
DECIDE que le prix de la location reste à 1.30 € par personne à compter du 01 janvier 2024. Ce prix comprend 2 verres, 1 coupe à champagne, 2 assiettes (repas, dessert), 1 paire de couvert, 1 tasse à café.

Article 4 : CONCESSION CIMETIERE

Concession funéraire
DECIDE que le prix de la location reste à 150 € à compter du 01 avril 2023.

Columbarium
DECIDE que le prix de la location est fixé à 1400 € à compter du 01 avril 2023.

Article 5 : JARDINS COMMUNAUX

Location du jardin :
DECIDE que le prix de la location est fixé à 70 € à compter du 01 janvier 2024.

Caution :
DECIDE que le prix de la caution est fixé à 100 € à compter du 01 avril 2023.

Article 6 : FRAIS DE SCOLARITE

DECIDE que le prix des frais de scolarité reste fixé à 1 000 €.

Article 7 : TARIFS DES BUVETTES

Kir / Vin : 1 €
Ricard : 2 €
Whisky : 3 €
Bière : 2 €
Boissons soft : 1.50 €

Eau pétillante / plate 50 cl : 0.50 €
Eau pétillante / plate 1l : 1 €
Champagne : 18 €

Café : 0.50 €
Get 27 : 3 €

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355